

Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : D14-03-091/1
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 26/09/2017
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 00 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Gers**

Adresse : **1, rue Yvette Sourdois**

Commune : **32400 VIELLA**

Désignation et situation du ou des lots :
Section cadastrale : nc, Parcelle numéro : nc,

Maison avec garage

Lot numéro : Non communiqué,

Périmètre de repérage : **Toute la maison y compris le garage Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **Mr MONTARDON Charlie**

Adresse : **34, route des Pyrénées
65700 LABATUT-RIVIÈRE**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom et prénom : **Mr MONTARDON Charlie**

Adresse : **34, route des Pyrénées
65700 LABATUT-RIVIÈRE**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **MORO Yves**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **BLM Diagnostics**

Adresse : **La Hontan
32110 LANNE-SOUBIRAN**

Numéro SIRET : **50067994900015**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**

Numéro de police et date de validité : **53343948 / 30/11/2017**

Certification de compétence **DTI2291** délivrée par : **DEKRA CERTIFICATION**, le **28/05/2013**

Conclusion sommaire :

Indice d'infestation de termites

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Chai,
Comble chai,
Habitation RDC,
Entrée,
Salle à manger,
Cuisine,
Salon,
Dégagement,**

**Wc,
Salle de bains,
Etage,
Palier,
Chambre 1,
Chambre 2,
Chambre 3,
Comble d'habitation**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chai	Sol - Béton	Absence d'indice d'infestation de termites
Chai	Mur - enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
Chai	Plafond - Poutres, solives et plancher bois	<i>Indice d'infestation de termites sur les poutres, solives et le plancher Détails: présence de galeries tunnels (dégradation(s) faible(s))</i>
Chai	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble chai	Sol - plancher bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble chai	Mur - pierres	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble chai	charpente - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Habitation RDC		
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Entrée	Mur - enduit et Lambris bois et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Entrée	charpente - Bois et lambris bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Entrée	Plinthes - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Entrée	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Sol - Carrelage et moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Mur - enduit et Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	plafond - Poutres, solives et plancher bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	Sol - Carrelage et moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	plafond - Plâtre et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	Plinthes - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	Fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	plafond - Bois et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites

Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Wc	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Wc	plafond - Bois et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Wc	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Mur - enduit et Peinture et faïence	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	plafond - Bois et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	fenêtre - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Etage		
Palier	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
Palier	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Palier	plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Palier	Plinthes - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Palier	fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Palier	escalier - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	plafond - Plâtre et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Plinthes - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Plinthes - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Mur - enduit et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Plinthes - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	porte - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble d'habitation	Sol - plancher bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble d'habitation	charpente - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

Etat relatif à la présence de termites n° D14-03-091/1



- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Dans l'habitation : les poutres et solives des pièces sont cachées par des plafonds de type plâtre et lambris bois, excepté la cuisine. Les encastremets de poutres dans les maçonneries.	Non visible et non accessible

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Propriétaire : Mr

Etat relatif à la présence de termites n° D14-03-091/1



Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

Observations et constatations diverses

Nous constatons :

Dans l'entrée : de l'altération biologique pourriture fibreuse sur les dormants de porte et le lambris bois, des indices de vrillettes vermoulures sur les marches et contres marches de l'escalier.

Pièces étage : des indices de vrillettes trous de sorties et vermoulures sur les parquets.

Dans le comble d'habitation : des indices de vrillettes trous de sorties et vermoulures sur le bois mis en œuvre de la charpente, de l'altération biologique pourriture cubique sur le plancher.

Des indices d'infestation de termites ayant été constatés à titre préventif il sera préférable de se rapprocher d'un professionnel du traitement.

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

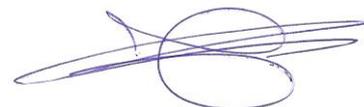
Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA CERTIFICATION 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **VIELLA**, le **26/09/2017**

Par : **MORO Yves**

S.A.R.L. BLM DIAGNOSTICS
La Hontan - 32110 LANNE SOUBIRAN
Tél 05-62-69-26-31 Fax 09-83-26-26-31
T.V.A. SIRET : FR 00 - 500 679 949 - 00015



J. - Annexe – Plans – croquis

